

Distr.
LIMITEE

A/CONF.172/PC/L.8
16 mars 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE
MONDIALE SUR LA PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES
Genève, 14-18 mars 1994
Point 5 de l'ordre du jour

PREPARATIFS DE LA CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES

Projets de décision présentés par le Groupe de travail
officieux des procédures

PROJET DE DECISION I

Règlement intérieur provisoire de la Conférence mondiale
sur la prévention des catastrophes naturelles

Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles décide de recommander à la Conférence l'adoption du règlement intérieur provisoire de la Conférence, qui figure dans le document A/CONF.172/PC/L.1, avec les amendements ci-après :

a) L'article 6 doit être libellé comme suit :

La Conférence élit parmi les représentants des Etats participants un bureau composé de 26 membres, soit un président et 25 vice-présidents, dont un remplira les fonctions de rapporteur général. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence aura en outre

GE.94-00948 (F)

quatre vice-présidents de droit. Elle peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

b) Egalement à l'article 6, les mots "de droit" doivent être assortis d'une note de bas de page libellée comme suit :

Les quatre vice-présidents de droit sont les présidents du Conseil spécial de haut niveau et du Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le Président du Groupe préparatoire du Comité scientifique et technique de la Conférence, et M. Frank Press, le "père" de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

c) Au paragraphe 1 de l'article 51, il convient d'ajouter la phrase ci-après :

Le Président d'un comité technique peut déclarer une séance ouverte sans que le quorum soit atteint.

d) A l'article 66, il convient d'ajouter à la liste des représentants invités à participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, les membres du Conseil spécial de haut niveau et du Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;

e) Le titre de l'article 66 doit être modifié comme suit : "Membres du Conseil spécial de haut niveau et du Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et représentants des comités nationaux pour la Décennie, des associations scientifiques et du secteur privé".

PROJET DE DECISION II

Organisation du travail de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles décide de recommander à la Conférence ce qui suit :

a) La plénière de la Conférence crée une grande commission chargée d'examiner la question ou les questions de fond avant la Conférence et plusieurs comités techniques chargés de passer en revue et d'analyser de manière élargie certains thèmes intéressant particulièrement la prévention des catastrophes;

b) Sous réserve d'une décision de la plénière de la Conférence, la Grande Commission pourrait, le cas échéant, créer des sous-comités ou des groupes de travail;

c) La Conférence élit 25 vice-présidents selon la clé de répartition ci-après :

| | |
|--|---|
| Etats africains | 7 |
| Etats asiatiques | 5 |
| Etats d'Europe orientale | 3 |
| Etats d'Amérique latine et des Caraïbes | 5 |
| Etats d'Europe occidentale et autres Etats | 5 |

d) La Conférence a quatre vice-présidents de droit : les Présidents du Conseil spécial de haut niveau et du Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le Président du Groupe préparatoire du Comité scientifique et technique de la Conférence, et M. Frank Press, le "père" de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

PROJET DE DECISION III

Ordre du jour provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles décide de recommander à la Conférence l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence publié en annexe.

ANNEXE

Ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Adoption du règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Election des membres du Bureau autres que le Président
6. Organisation des travaux, y compris la constitution de comités
7. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;

- b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
- 8. Activités de prévention des catastrophes naturelles
- 9. Programmes et politiques de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles :
 - a) Rapports régionaux;
 - b) Interaction entre les secteurs public et privé.
- 10. Prévention des catastrophes naturelles :
 - a) Communautés vulnérables;
 - b) Construction de bâtiments à l'épreuve des risques;
 - c) Effets des catastrophes sur les sociétés modernes;
 - d) Liens entre les catastrophes technologiques et les catastrophes naturelles;
 - e) Aspects économiques de la prévention des catastrophes dans l'optique du développement durable;
 - f) Systèmes d'alerte;
 - g) Gestion des situations de sécheresse.
- 11. Résultats de la Conférence, y compris un plan d'action pour la prévention des catastrophes naturelles
- 12. Adoption du rapport de la Conférence.

PROJET DE DECISION IV

Programme de travail provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles décide de recommander à la Conférence l'adoption du projet de programme de travail de la Conférence publié en annexe.

ANNEXE

Programme de travail provisoire de la ConférenceDimanche 22 mai

Après-midi

Consultations précédant la Conférence

PlénièreLundi 23 mai

Matin et après-midi

| | |
|----------------|---|
| <u>Point 1</u> | Ouverture de la Conférence |
| <u>Point 2</u> | Election du Président |
| <u>Point 3</u> | Adoption du règlement intérieur |
| <u>Point 4</u> | Adoption de l'ordre du jour |
| <u>Point 5</u> | Election des membres du Bureau autres que le Président |
| <u>Point 6</u> | Organisation des travaux, y compris la constitution de comités |
| <u>Point 7</u> | Pouvoirs des représentants à la Conférence : |
| | a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs |
| <u>Point 8</u> | Activités de prévention des catastrophes naturelles |
| <u>Point 7</u> | Pouvoirs des représentants à la Conférence : |
| | b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs |

Mardi 24 et mercredi 25 mai

Après-midi */

| | |
|----------------|--|
| <u>Point 8</u> | Activités de prévention des catastrophes naturelles [conclusion] |
|----------------|--|

Vendredi 27 mai

Matin et après-midi

| | |
|-----------------|--------------------------------------|
| <u>Point 12</u> | Adoption du rapport de la Conférence |
|-----------------|--------------------------------------|

*/ La séance sera éventuellement prolongée pour permettre à tous les orateurs inscrits de s'exprimer.

Grande Commission

Mardi 24 mai

- | | | |
|-------|-----------------|---|
| Matin | <u>Point 11</u> | Résultats de la Conférence, y compris un plan d'action pour la prévention des catastrophes naturelles |
| | <u>Point 9</u> | Programmes et politiques de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : |
| | b) | Interaction entre les secteurs public et privé |

Mercredi 25 mai

- | | | |
|-------|----------------|---|
| Matin | <u>Point 9</u> | Programmes et politiques de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : |
| | a) | Rapports régionaux |

Jeudi 26 mai

- | | | |
|------------|-----------------|--|
| Matin | <u>Point 9</u> | Programmes et politiques de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles [conclusion] : |
| | a) | Rapports régionaux (suite) |
| Après-midi | <u>Point 11</u> | Résultats de la Conférence, y compris un plan d'action pour la prévention des catastrophes naturelles [conclusion] |

Adoption du rapport de la plénière

Comités techniques

Lundi 23 mai

- | | | |
|------------|-----------------|--|
| Après-midi | <u>Point 10</u> | Prévention des catastrophes naturelles : |
| | a) | Communautés vulnérables |

Mardi 24 mai

Matin Point 10 Prévention des catastrophes naturelles
[suite] :

- b) Construction de bâtiments à
l'épreuve des risques

Après-midi Point 10 Prévention des catastrophes naturelles
[suite] :

- c) Effets des catastrophes sur
les sociétés modernes

Mercredi 25 mai

Matin Point 10 Prévention des catastrophes naturelles
[suite] :

- d) Liens entre les catastrophes
technologiques et les
catastrophes naturelles

Après-midi Point 10 Prévention des catastrophes naturelles
[suite] :

- e) Aspects économiques de la
prévention des catastrophes dans
l'optique du développement
durable

Jeudi 26 mai

Matin Point 10 Prévention des catastrophes naturelles
[suite] :

- f) Systèmes d'alerte

Après-midi Point 10 g) Gestion des situations de
sécheresse
